RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Musée canadien de l'immigration du Quai 21



Musée canadien de l'immigration du Quai 21

1055, chemin Marginal Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4P7

T: 902-425-7770 F: 902-423-4045

Numéro sans frais: 1-855-526-4721

www.quai21.ca info@quai21.ca

Publié par le Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Cat. N° CC521E-PDF ISSN 1925-9832

© Musée canadien de l'immigration du Quai 21

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	4
MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION	5
À PROPOS DU MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21	6
MANDAT, RÔLE ET CADRE LÉGISLATIF	7
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
DIRECTION ET PERSONNEL	9
RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES	10
RÉSULTATS	11
RAPPORT DE GESTION	15
ÉTATS FINANCIERS	20

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au nom du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2023-2024 du Musée canadien de l'immigration du Quai 21.

En étudiant l'histoire de l'immigration de ce pays, nous examinons les contributions significatives apportées par les nouveaux arrivants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada. Nous étudions également les périodes où le Canada a été à la hauteur, et celles où il a failli à la tâche. Notre tâche consiste à faire connaître l'immigration canadienne — son histoire, le rôle qu'elle a joué et ses nombreux effets — d'une manière attrayante pour tous ceux et celles qui franchissent nos portes. Nous voulons que chaque visiteur puisse se voir et voir ses expériences reflétées dans le Musée.

La mission du Musée est importante et reflète le rôle que joue l'immigration dans le pays. Il est très important que nous partagions les histoires des personnes et des familles qui ont immigré au Canada afin qu'elles ne se perdent pas, qu'elles ne soient pas oubliées. Entendre ces histoires et comprendre les motivations, les circonstances et les défis rencontrés, c'est donner une voix à l'expérience des immigrants et renforcer l'empathie et la cohésion sociale.

Dans ses locaux d'Halifax, le Musée propose des expositions et des programmes à un large public. L'ampleur et la portée de l'impact du Musée, qui atteint un public national grâce à des programmes numériques, des balados, des expériences interactives en ligne, des expositions itinérantes et le partage de la recherche, sont une source de grande fierté.

Je tiens à remercier chaleureusement le personnel du Musée, ses bénévoles et l'équipe dirigeante pour leur dévouement et leur travail acharné cette année, ainsi que notre exceptionnel président sortant, Robert Vineberg, qui a achevé son mandat en mars 2024 après l'avoir présidé pendant plus de six ans. J'exprime également une profonde appréciation et gratitude à nos merveilleux donateurs, supporters et partenaires qui nous rappellent continuellement ce que c'est, être Canadien.

Le Musée reste une organisation stable, qui s'efforce d'être la meilleure de sa catégorie tout en étant financièrement responsable, durable et pleinement responsable devant la population canadienne.

Cynthia Price Verreault,

Office Verreault

Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION

La période que nous vivons — une période d'incertitude, de transition et de migration accrue — souligne l'importance du Musée.

Je crois que la connaissance et une réflexion honnête sur le passé peuvent nous aider à devenir de meilleurs citoyens, plus responsables, et que le Musée a un rôle à jouer dans ce processus.

Les expositions présentées cette année allaient de récits personnels et familiaux (l'exposition Dans mon autrefois de JJ Lee, qui combine des artefacts et des œuvres d'art pour raconter l'histoire de sa famille sino-canadienne multigénérationnelle) aux histoires de mouvements de masse (Cœurs en liberté, qui comprend les histoires de certains des 60 000 réfugiés vietnamiens, cambodgiens et laotiens venus au Canada à la suite de la guerre du Viêt Nam). Nous avons raconté diverses histoires de diverses manières, notamment dans notre balado, qui compte des auditeurs du monde entier.

En tant que musée national consacré à l'histoire de l'immigration, nous avons un rôle à jouer dans le travail de réconciliation avec les Autochtones. Il nous incombe de collaborer avec les chercheurs et les gardiens du savoir autochtones pour veiller à ce que les histoires des peuples et des nations d'origine de cette terre, y compris l'impact de la colonisation et de l'établissement, soient racontées ici d'un point de vue autochtone. De même, nous cherchons à amplifier les récits de résilience et de réussite des Autochtones. Nos efforts à cet égard comprennent l'accueil de l'intervention artistique #EspoirEtGuérisonCanada de l'artiste métisse Tracey-Mae Chambers, une installation en fil rouge qui festonne une carte du Canada dans notre exposition sur l'Histoire de l'immigration canadienne, ainsi que des collaborations avec des équipes d'universitaires et de consultants autochtones sur le nouveau projet de chronologie numérique Immigration et impact et sur notre prochaine exposition temporaire et itinérante consacrée à l'alimentation et à l'immigration.

En racontant les histoires du passé et en évoquant les grandes réalisations du Canada ainsi que les vérités inconfortables, nous jouons un rôle important dans la perception des Canadiens de ce pays — et ce qu'ils envisagent pour lui — aujourd'hui et à l'avenir.

Marie Chapman,
Chef de la direction

Marie Chapm

À PROPOS DU MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est une société d'État fédérale. Sa mission est d'explorer le thème de l'immigration au Canada afin d'améliorer la compréhension du public sur les expériences des immigrants arrivant au Canada, le rôle vital de l'immigration à la croissance du Canada et les contributions des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada.

D'un hangar d'immigration à un musée national

Le Quai 21 est un lieu historique national qui, entre 1928 et 1971, a accueilli près d'un million d'immigrants en quête d'opportunités, de sécurité et d'une nouvelle vie au Canada. Parmi eux se trouvaient des réfugiés, des personnes évacuées, des épouses de guerre et des personnes déplacées. Ces personnes ont contribué de façon incommensurable au mode de vie canadien et à la croissance de la nation canadienne.

Le Quai 21 a joué un autre rôle clé pendant la Seconde Guerre mondiale en devenant un fournisseur vital de ressources et de personnel.

En 1971, le Quai 21 a cessé d'opérer comme l'un des principaux terminaux d'immigration du Canada en raison de la diminution du nombre d'immigrants qui arrivaient par la mer. Son héritage était destiné à perdurer, cependant.

La Société du Quai 21, un organisme sans but lucratif, a rouvert le bâtiment le 1^{er} juillet 1999 en tant que centre d'interprétation, afin d'honorer les personnes qui ont franchi ses portes et afin de souligner l'importance de l'immigration tout au long de l'histoire du Canada.

En février 2011, le bâtiment est devenu le Musée canadien de l'immigration du Quai 21, le seul musée national dans le Canada atlantique. En juin 2015, le Musée a été agrandi, rendant hommage à la fois à l'histoire importante du Quai 21, mais aussi aux récits d'immigration de tout notre pays.

MANDAT, RÔLE ET CADRE LÉGISLATIF

Le 25 novembre 2010, la législation visant à créer le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est entrée en vigueur. En vertu de la *Loi sur les Musées*, le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est une entité juridique distincte appartenant entièrement à l'État. Il fonctionne de façon indépendante du gouvernement dans ses opérations, ses activités et sa programmation quotidiennes.

Les amendements à la Loi sur les Musées créant le mandat du Musée :

Explorer le thème de l'immigration au Canada afin d'améliorer la compréhension du public sur les expériences des immigrants arrivant au Canada, le rôle vital de l'immigration à la croissance du Canada et les contributions des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada.

En sa qualité de société d'État et de membre du portefeuille du Patrimoine canadien, le Musée contribue également à l'atteinte des objectifs généraux de politique du gouvernement fédéral. Le mandat d'intérêt public du Musée est stipulé ainsi dans le préambule de la *Loi sur les Musées* qui énonce que : « Chaque [musée national] :

- a) joue un rôle fondamental, seul ou en collaboration avec d'autres musées ou institutions analogues, dans la conservation et la promotion, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, du patrimoine du Canada et de tous ses peuples, de même que dans la constitution de la mémoire collective de tous les Canadiens et Canadiennes et dans l'affirmation de l'identité canadienne;
- b) représente tant une source d'inspiration et de connaissance qu'un lieu de recherche et de divertissement qui appartient à tous les Canadiens et Canadiennes, et offre dans les deux langues officielles un service essentiel à la culture canadienne et accessible à tous. »

Le Musée est gouverné par le Cadre de gouvernance et de responsabilité des sociétés d'État créé en vertu de la Partie X de la *Loi sur l'administration des finances publiques*. Le Musée est également tenu de se conformer à une gamme de dispositions tirées d'autres règlements, notamment : la *Loi sur l'accès à l'information*; la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; la *Loi sur les langues officielles*; et le *Code canadien du travail*, entre autres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Musée sert d'instance de gouvernance du Musée et est responsable devant le Parlement canadien de l'intendance du Musée par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique générale, de la supervision et de l'évaluation des performances de la chef de la direction.

La *Loi sur les Musées* prévoit un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil. Les administrateurs continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite. Le conseil est soutenu par les comités suivants :

Un **comité exécutif et des finances**, qui prend les décisions entre les réunions du conseil d'administration, fournit la supervision à la planification financière et au rendement, aux projets d'immobilisations et évalue le rendement de la Chef de la direction.

Un **Comité de vérification et de surveillance du risque**, chargé, entre autres, des tâches prescrites à la section 148 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Un **Comité de ressources humaines, de gouvernance et de nomination**, afin d'offrir une direction stratégique et une supervision à la gestion des ressources humaines et à la gouvernance du Musée.

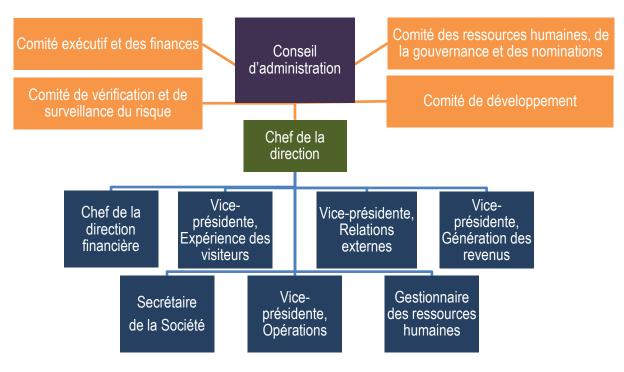
Un **comité de développement**, qui assure l'orientation stratégique et la supervision des efforts de collecte de fonds et de développement du Musée.

Administrateurs

Conseil d'administration	Résidence	Nomination	Expiration du mandat
Cynthia Price Verreault, Présidente	Montréal (Québec)	2024-03-03	2028-03-02
Vivek Sood, Vice-président	Halifax (Nouvelle-Écosse)	2024-03-04	2028-03-03
Sarah Crawford	Toronto (Ontario)	2023-05-31	2027-05-30
Salima Ebrahim	Edmonton (Alberta)	2018-06-01	2025-09-28
Omar Farouk	Brampton (Ontario)	2019-07-01	2025-09-14
David Goldbloom	Toronto (Ontario)	2024-02-02	2028-02-01
Sara Hradecky	Victoria (Colombie-Britannique)	2023-10-06	2027-10-05
Mona Kumar	Mississauga (Ontario)	2018-06-01	2025-09-28
Louise Sicuro	Saint-Jean-de-Matha (Québec)	2023-06-22	2027-06-21
Catherine Woodman	Halifax (Nouvelle-Écosse)	2023-05-04	2027-05-03
Postes vacants (1)			

DIRECTION ET PERSONNEL

Alors que le conseil d'administration est responsable des résultats et des activités commerciales du Musée, la chef de la direction, avec l'appui de son équipe de la haute direction, est responsable de l'administration quotidienne du rendement du Musée ainsi que de l'atteinte des objectifs.



L'équipe de la haute direction

Marie Chapman, Directrice générale/Chef de la direction
Kendall J. Blunden, CPA, CA, Chef de la direction financière
Ashley MacPherson, Vice-présidente, Opérations
John Murray, Gestionnaire des ressources humaines
Emma Roach, Secrétaire générale et chef du personnel
Carrie-Ann Smith, Vice-présidente, Expérience des visiteurs
Jennifer Sutherland, Vice-présidente, Relations externes
Fiona Valverde, Vice-Présidente, Génération des revenus

À la fin du mois de mars 2024, le Musée employait l'équivalent de 56 employés à temps plein, avec deux postes vacants. En plus de son personnel hautement engagé et dévoué, le Musée bénéficie d'un important réseau de fidèles bénévoles.

RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES

Conformément à la Politique sur les résultats du gouvernement du Canada (1^{er} juillet 2016), le Musée a adopté trois responsabilités essentielles. Ces responsabilités, de même que les services internes, appuient l'objectif stratégique général du Musée. Elles sont dérivées de son mandat législatif.

L'orientation stratégique du Musée tire de son mandat et de sa vision les objectifs et priorités stratégiques suivants :

Résultat stratégique

Les Canadiens veulent créer et explorer les récits, les thèmes et l'histoire de l'immigration canadienne alors même que cette histoire se poursuit aujourd'hui.

Responsabilité essentielle 1 :

Expérience du visiteur et création de liens

Responsabilité essentielle 2 :

Installations

Responsabilité essentielle 3 :

Activité commerciale et de collecte de fonds

Les Canadiens et Canadiennes ont accès et sont mobilisés afin de bâtir du contenu et des programmes muséaux qui reflètent la diversité des expériences et des contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne.

Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.

L'activité commerciale et de collecte de fonds du Musée assure un soutien financier essentiel.

RÉSULTATS

Les résultats pour l'exercice 2023-2024 sont les suivants :

Responsabilité essentielle 1 : Expérience du visiteur et création de liens

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE CONTENU

But : Le contenu du Musée explore le thème de l'immigration canadienne, peu importe le point d'entrée au Canada, ainsi que la contribution de tous les immigrants à sa culture, à son économie et à son mode de vie.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2024

- 100 nouvelles fiches de collection sont rendues accessibles en ligne.
- Catalogage de 100 nouvelles acquisitions.

Terminé en date du 31 mars 2024

- 100 articles et récits numériques, dont 15 histoires orales, ont été ajoutés en ligne. Le nombre total d'articles de la collection disponibles en ligne était de 11 037.
- 103 articles ont été catalogués.

INTERPRÉTATION ET CRÉATION DE LIENS

But : Les expositions et la programmation sont innovatrices, intéressantes, portent à réflexion, et reflètent la diversité des expériences immigrantes au Canada.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2024

- La deuxième exposition itinérante et temporaire du Musée, *Refuge Canada*, est réservée dans des lieux à travers le Canada jusqu'en 2024-2025.
- Continuer la planification et le développement de la troisième exposition itinérante du Musée, dont le lancement est prévu sur place en 2025-2026 et sous forme d'exposition itinérante en 2026-2027.
- La programmation publique continue d'intéresser le public local et national en s'associant à des particuliers, à des groupes communautaires et à des institutions.
 Objectif: 30 programmes publics (y compris des événements en personne, en ligne et hybrides) avec 10 000 participants.
- Acquisition d'un système de gestion de contenu (SGC) pour les expositions.

- La tournée de *Refuge Canada* est entièrement réservée jusqu'en avril 2025, avec trois arrêts. Deux versions plus petites de l'exposition (les *tentes Refuge Canada*) feront huit autres arrêts au cours de l'exercice 2024-2025.
- Le développement de la troisième exposition itinérante se déroule selon le calendrier et le budget prévus.
- Le Musée a organisé 49 programmes publics auxquels plus de 12 910 personnes ont participé.
- Le processus d'approvisionnement pour le SGC est terminé.

EXPÉRIENCE DES VISITEURS

But : L'expérience du visiteur permet de tisser des liens personnels et émotifs, célèbre la diversité et encourage l'inclusion, et génère la loyauté du public et des visites répétées.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2024

- Objectif de fréquentation de 67 000 visiteurs payants, sur la base de la fréquentation avant la pandémie. Les autres objectifs comprennent 4 000 élèves payants sur place, 70 excursions virtuelles pour atteindre 1 400 élèves, 28 000 visiteurs au Centre d'histoire familiale Banque Scotia et 575 000 visiteurs en ligne.
- Les visiteurs sont satisfaits ou très satisfaits de leur expérience globale.

Terminé en date du 31 mars 2024

- La fréquentation sur place n'a pas atteint les objectifs fixés, avec 53 917 visiteurs payants au Musée. Il y a eu 4 811 élèves payants sur place, 45 excursions virtuelles pour 1 338 participants et 24 428 visiteurs au Centre d'histoire familiale Banque Scotia. Les objectifs de fréquentation en ligne ont été dépassés, avec 764 369 visiteurs uniques.
- 98 % des visiteurs sondés étaient satisfaits ou très satisfaits de leur expérience globale.

ACCÈS ET SENSIBILISATION

But : Partout au pays, les Canadiens et les Canadiennes ont un meilleur accès à la Collection du Musée, à son expertise et à ses programmes. Le Musée a acquis un haut niveau de visibilité ainsi que le soutien du public grâce à des stratégies de commercialisation et de communication puissantes et efficaces.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2024

- Continuer à amplifier la portée en ligne, en particulier à travers le Canada, grâce à un contenu éducatif, pertinent et engageant sur les médias sociaux. Augmenter le nombre d'abonnés sur les médias sociaux de 5 % sur toutes les plateformes. Les engagements sur les médias sociaux s'élèvent à plus de 250 000.
- Contacter 20 rédacteurs/blogueurs spécialisés dans les voyages et obtenir 1 900 mentions dans les médias.
- Lancer la saison 4 des balados du Musée, avec un objectif de 33 000 téléchargements.

- L'augmentation du nombre d'abonnés sur Facebook (+7,6 %) et Instagram (+20,5 %) a dépassé les objectifs; le nombre d'abonnés sur Twitter n'a augmenté que de 0,44 %. Il y a eu 276 171 engagements totaux sur les plateformes de médias sociaux.
- Au cours de l'année, 2 182 mentions dans les médias ont été générées et plus de 50 blogueurs et écrivains spécialisés dans les voyages ont été contactés.
- La saison 4 des balados du Musée a été lancée. Il y a eu 44 216 téléchargements.

RAYONNEMENT NATIONAL ET COLLABORATION

But : Le Musée est considéré comme un collaborateur positif avec les principales parties prenantes, il facilite les conversations intéressantes sur les thèmes de l'immigration et vise à inspirer des actions positives.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2024

- Continuer à développer et à renforcer un réseau de partenaires stratégiques et être perçu comme un collaborateur positif. S'engager dans huit partenariats significatifs.
- Chercher à collaborer avec des partenaires autochtones pour garantir l'inclusion et la représentation des voix des Premières Nations.

Terminé en date du 31 mars 2024

- Des partenariats ont été établis avec FENIX (Pays-Bas), My East Coast Experience, les North American Indigenous Games, Symphony Nova Scotia, la Canadian Tamil Association, la Holland America Line, Fleet Week '23, CANOO et l'Université Concordia, entre autres.
- Les services chargés des expositions, de la programmation et de la communication ont travaillé avec des consultants et des partenaires autochtones pour garantir l'inclusion et la représentation.

Responsabilité essentielle 2 : Installations

INSTALLATIONS

But : Les installations du Musée, qui contribuent à une expérience du visiteur accueillante et engageante, sont sécuritaires et accessibles pour tous. Elles sont de plus entretenues de façon efficace, avec une approche écologique.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2024

- Les projets d'immobilisations optimisent l'utilisation de l'espace, améliorent l'accessibilité, sont gérés de façon prudente, en respectant le caractère patrimonial des lieux, et les décisions sont prises en considérant les changements climatiques.
- Poursuivre l'amélioration des installations en suivant les recommandations de la Fondation Rick Hansen.
- Les normes d'accessibilité du Canada et d'écologisation du gouvernement sont utilisées comme minimum pour les projets d'immobilisations.

- Réalisation d'un audit énergétique conjoint avec l'autorité portuaire de Halifax pour aider à établir des bases de référence et des objectifs pour les futures possibilités d'écologisation et pour soutenir les objectifs du gouvernement du Canada en matière d'émissions nettes de carbone d'ici 2050.
- Le premier rapport annuel sur les progrès en matière d'accessibilité du Musée a été publié et comprend des actions achevées liées à l'environnement bâti (mises à jour de l'éclairage, examen de la signalisation en braille et en relief dans les salles de bain, et tests d'accessibilité pour l'utilisateur).

Responsabilité essentielle 3 : Collecte de fonds et activité commerciale

SAINE GOUVERNANCE DES RESSOURCES

But : L'organisation et ses ressources sont alignées de sorte que le Musée peut respecter son mandat.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2024

- Les objectifs budgétaires sont atteints.
- Atteindre l'objectif de 2 876 456 \$ de produits autogénérés, dont 1 045 500 \$ de développement de fonds.

Terminé en date du 31 mars 2024

 Réalisation de 2 987 900 \$ de produits autogénérés, dont 1 021 100 \$ de développement de fonds.

SERVICES INTERNES

But : La Société sera un modèle de pratiques progressives, innovatrices et de gestion saine. Son personnel et ses bénévoles continueront à être habilités et diversifiés, avec un esprit d'entreprise, et continueront à respecter la mission et le mandat du Musée.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2024

- Les engagements du plan d'entreprise sont intégrés dans tous les accords de performance des employés.
- 90 % des employés permanents participent à des formations et programmes d'apprentissage.
- 50 bénévoles jouent un rôle important dans la culture, la diversité et le succès du Musée.
- Le programme *Bienvenue chez vous au Canada*, qui emploie des immigrants récemment arrivés, compte 8 à 12 participants.
- Les considérations en matière de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion (JEDI) continueront d'influencer les décisions relatives au recrutement et à l'avancement, aux expositions et à la programmation.

- Les accords de performance font tous référence aux engagements du plan d'entreprise.
- 100 % du personnel a participé à des périodes de perfectionnement professionnel et ont profité des possibilités de s'instruire, y compris des formations linguistiques.
- 84 bénévoles actifs ont fourni plus de 2 538 heures de service au Musée en 2023-2024.
- Neuf personnes ont participé au programme Bienvenue chez vous au Canada, en travaillant dans différents services du Musée.
- Une formation en matière de JEDI est prévue pour les gestionnaires d'embauche. L'examen de l'accessibilité et le plan d'accessibilité sont terminés.

RAPPORT DE GESTION

Les activités du Musée sont divisées en trois responsabilités essentielles, ainsi que les services internes, pour soutenir le résultat stratégique global découlant de son mandat. Ces responsabilités sont :

- Expérience du visiteur et création de liens : Les Canadiens ont accès au contenu et à la programmation du Musée qui reflètent les diverses expériences et contributions des immigrants à travers l'histoire canadienne. Ils souhaitent de surcroît bâtir ce contenu et cette programmation.
- Installations: Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.
- Activités commerciales et de collecte de fonds : Les activités commerciales et de collecte de fonds du Musée assurent un soutien financier essentiel.
- Services internes : De bonnes pratiques de gestion sont appliquées et les ressources sont gérées efficacement afin de soutenir l'atteinte du mandat du Musée.

Rendement et perspectives

Bien que la fréquentation de 2023-2024 ait été inférieure aux prévisions, l'activité de location des installations et les produits ont également été supérieurs aux prévisions. Les produits provenant de la collecte de fonds, y compris les dons et les événements spéciaux, ont également dépassé les attentes. Ces deux zones ont largement compensé la perte de revenus due à la baisse de la fréquentation. Une étude sur le public a été commandée pour aider à comprendre les segments du public et pour informer les efforts de marketing et de communication au fur et à mesure que le Musée rétablit sa fréquentation.

Les expositions temporaires présentées tout au long de l'année au Musée représentaient divers groupes culturels, thèmes et expériences. Parmi les sujets abordés, mentionnons la saisie des biens des Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, les réfugiés indochinois accueillis dans les années 70 et 80, l'internement des Allemands et des Ukrainiens pendant la Première Guerre mondiale, les récits d'immigration en provenance de l'ancien royaume de Yougoslavie dans les années 20 et l'intervention artistique d'un artiste autochtone dans l'exposition de l'Histoire de l'immigration canadienne.

L'exposition itinérante du Musée, *Refuge Canada*, ainsi que ses balados, ses excursions virtuelles et autres programmes numériques, ont continué à étendre la portée du Musée à l'échelle nationale. *Refuge Canada*, dont trois versions ont parcouru le pays simultanément, s'est rendue dans 16 villes et villages de huit provinces.

Le Dîner des vins de Californie, événement de collecte de fonds pour le Musée depuis 23 ans, a connu sa dernière itération en mai 2023. La série de conférences *Canadien fascinant* a donné lieu à des événements spéciaux à Halifax et à Toronto.

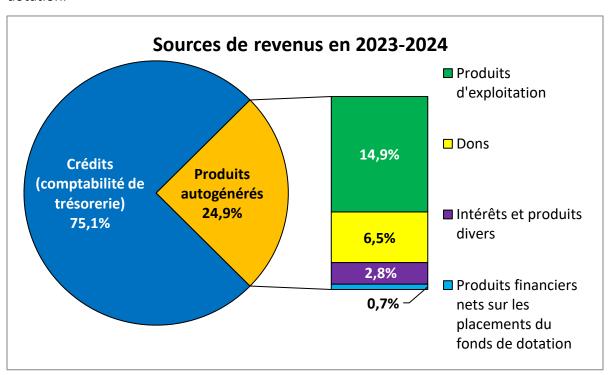
Au 31 mars 2024, le Musée comptait 56 postes équivalents temps plein et deux postes vacants. Le personnel du Musée est membre du Service Employees International Union Local 2, Brewery, General and Professional Workers' Union, à l'exception de 17 postes désignés comme postes de gestion, donc exclus.

Résultats financiers

EXPLOITATION

Les résultats nets des activités de l'année étaient de 1 655 000 \$. Avec les 6 572 000 \$ d'actif net non affecté de 2022-2023, moins la préservation du capital de 91 000 \$ au fonds de dotation de l'exercice en cours, l'actif net non affecté est de 8 136 000 \$ en date du 31 mars 2024.

Les fonds disponibles pour l'exploitation du Musée sont des crédits parlementaires et des produits autogénérés, qui comprennent les produits d'exploitation, les dons, les intérêts et produits divers, de même que les produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation.



Selon la méthode de comptabilité d'exercice, les crédits ont augmenté de 1 075 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, passant de 10 110 000 \$ à 11 185 000 \$. Le Musée a reçu des crédits par l'entremise du budget principal et du budget supplémentaire d'un montant de 9 999 000 \$ (net de 62 000 \$ utilisés pour l'achat d'immobilisations), incluant 975 000 \$ de financement supplémentaire pour les dépenses opérationnelles et d'immobilisations par le Budget 2023, ainsi que 974 000 \$ en financement d'ajustements de la rémunération. Le montant restant de 1 186 000 \$ en crédits parlementaires de l'exercice se terminant le 31 mars 2024 est l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations.

Les produits d'exploitation, les dons, ainsi que les intérêts et produits divers ont totalisé 3 217 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, comparativement à 2 511 000 \$ en 2022-2023. Les produits d'exploitation incluent les ventes de billets pour les expositions, les locations de salles, la programmation, les événements spéciaux, la boutique et les ventes du Centre d'histoire familiale Banque Scotia. L'augmentation nette des produits d'exploitation est principalement due à la hausse des locations de salles, compensée par la baisse des ventes de billets et de souvenirs. Le Musée a accueilli 53 917 visiteurs payants en 2023-2024, contre 64 400 en 2022-2023. Les dons ont augmenté à la suite d'un effort ambitieux visant à obtenir de nouveaux engagements en matière de dons majeurs. Les intérêts et autres produits ont augmenté, principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, un produit financier net sur les placements du fonds de dotation de 91 000 \$ est inclus dans l'état des résultats, comparé à une perte nette de 185 000 \$ en 2022-2023. Au 31 mars 2024, les placements du fonds de dotation avaient des gains cumulés non réalisés de 1 252 000 \$, comparativement à des gains cumulés non réalisés de 183 000 \$ au 31 mars 2023. Les gains et pertes non réalisés sur les placements ne sont pas comptabilisés comme des produits, mais plutôt comme des gains et pertes de réévaluation cumulés dans l'État de la situation financière. Une augmentation nette des gains de réévaluation cumulés de 1 069 000 \$ a été constatée pour l'exercice 2023-2024, ce qui entraîne un rendement net positif général de 1 160 000 \$ pour les placements du fonds de dotation, comparativement au rendement négatif net de 322 000 \$ pour l'exercice 2022-2023.

Les charges de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été légèrement plus élevées, allant de 12 363 000 \$ en 2022-2023 à 12 907 000 \$ en 2023-2024. L'augmentation de 544 000 \$ est principalement due à l'augmentation des frais liés au personnel et des charges liées aux expositions et à la programmation, ainsi qu'aux fournitures et services de fonctionnement. L'augmentation des frais liés au personnel de 339 000 \$ est principalement due à des augmentations économiques de salaires. Les charges liées aux expositions et à la programmation ont augmenté en raison d'un plus grand nombre d'événements publics, de la présentation de huit petites expositions temporaires tout au long de l'année, du développement de la nouvelle exposition temporaire et itinérante du Musée (dont l'ouverture est prévue pour l'été 2025) et du début du projet de mise à jour du système de gestion du contenu des expositions principales afin de remédier à l'obsolescence technologique, d'améliorer l'expérience numérique et de répondre aux normes d'accessibilité numérique. Les charges en fournitures et services de fonctionnement ont augmenté en raison de l'évaluation de l'accessibilité des expositions principales, de la recherche sur le public cible et de la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion pour la location des salles.

SITUATION FINANCIÈRE

L'actif a augmenté de 1 498 000 \$ pour atteindre 24 733 000 \$ au 31 mars 2024, principalement en raison de l'augmentation de la trésorerie de 1 432 000 \$ et de la trésorerie et des placements du fonds de dotation de 1 177 000 \$, compensée par la diminution des immobilisations de 1 193 000 \$. L'augmentation de la trésorerie est principalement due au résultat d'exploitation net. L'augmentation de la trésorerie et des placements du fonds de dotation est principalement due à la performance positive du fonds de dotation pour l'année. La diminution des immobilisations est principalement due à l'amortissement.

Le passif a diminué de 1 232 000 \$ pour atteindre 5 906 000 \$ en date du 31 mars 2024, principalement en raison d'une diminution nette de 1 193 000 \$ des apports reportés afférents aux immobilisations attribuable principalement à l'amortissement. L'actif net comprend l'actif net non affecté et l'actif net du fonds de dotation. L'actif net non affecté était de 8 136 000 \$ au 31 mars 2024. L'actif net lié au fonds de dotation de 10 691 000 \$ en date du 31 mars 2024 comprent les contributions de dotation cumulatives de 9 087 000 \$, les gains nets de réévaluation cumulés de 1 252 000 \$ et l'actif net grevé d'une affectation interne de 352 000 \$.

Risques d'affaires

RISQUES FINANCIERS

Le Musée est exposé à plusieurs risques financiers en lien avec ses activités et avec sa trésorerie et placements du fonds de dotation. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de prix). Une analyse détaillée des risques financiers est présentée dans les notes aux états financiers.

La plupart des risques financiers sont liés au fonds de dotation. Conformément à la politique d'investissement du Musée approuvée par le conseil d'administration, le capital du fonds de dotation est protégé à perpétuité et le Musée ne peut puiser dans les produits du fonds de dotation que pour financer la programmation éducative et publique, le rayonnement national, les expositions itinérantes, le développement d'expositions et d'autres priorités similaires du Musée. L'objectif général d'investissement est de fournir suffisamment de liquidités pour satisfaire aux exigences de dépenses annuelles prévues, en tirant les produits autorisés du fonds de dotation, tout en assurant une croissance permettant de maintenir le pouvoir d'achat du capital du fonds de dotation. La liquidité n'est pas un problème puisque le capital est détenu à perpétuité. Une réserve avait été constituée pour couvrir les besoins annuels dans le cas où la dotation ne génèrerait pas les produits annuels requis.

Le conseil d'administration et la direction s'engagent à gérer prudemment les ressources du fonds de dotation. Un conseiller en placements soutient le Musée dans la surveillance et la gestion d'un portefeuille d'investissements diversifiés. La direction collabore avec ce conseiller en placements pour déterminer la meilleure combinaison d'actifs afin de respecter le risque

global acceptable du portefeuille et de faire un rapport périodique au conseil d'administration. La politique d'investissement actuelle, approuvée par le conseil d'administration en novembre 2022, fixe des allocations cibles permettant aux allocations de classes d'actifs de varier dans une fourchette donnée. Le conseil d'administration et la direction ont déterminé que tous les risques financiers actuels pour le fonds de dotation présentent un niveau de risque acceptable.

AUTRES RISQUES D'AFFAIRES

Le Musée étant situé à l'embouchure du port d'Halifax, sur le front de mer, les risques liés aux effets du changement climatique sont de plus en plus importants. Alors que les événements météorologiques significatifs se font plus fréquents et ont plus d'impact, les risques pour les installations du Musée et la collection augmentent. Des mesures sont prises pour atténuer les risques, y compris la mise en place d'un plan robuste de poursuite des opérations, mais certains d'entre eux doivent être acceptés étant donné que le Musée ne peut pas changer d'emplacement.

Le Musée n'est pas propriétaire des locaux du Quai 21. Il les loue plutôt à l'Administration portuaire de Halifax, un apparenté. En 2015-2016, le Musée a vu une augmentation significative du loyer annuel avec l'espace supplémentaire; il continuera à avoir des augmentations périodiques selon le contrat de bail de 40 ans négocié au nom du Musée, avec la dernière augmentation en 2020-2021. Pour le Musée, cela représente une pression importante que les crédits parlementaires d'opération ne couvrent pas.

Stabilité financière et capacité à générer des revenus

Le Musée prône la durabilité financière et continue à travailler sur un plan qui maximise la génération de produits tout en diminuant les coûts. Toutefois, la viabilité du Musée s'érode au fil du temps, à mesure que le pouvoir d'achat des crédits parlementaires diminue. Comme les salaires et le loyer continuent d'augmenter, les crédits non indexés couvrent de moins en moins ces coûts.

Depuis 2015-2016, les frais liés au personnel et les coûts non discrétionnaires des installations dépassent les crédits parlementaires du Musée. Cela signifie que tous les fonds pour la programmation, certaines exigences d'immobilisations et les charges d'exploitation (autres que les charges liées au personnel et au bâtiment) doivent être couverts par les produits autogénérés. Les produits autogénérés combinés à l'actif net non affecté du Musée et aux produits du fonds de dotation ont historiquement été suffisants pour financer les besoins du Musée. Ce n'est plus le cas. Étant donné que de plus en plus de produits autogénérés sont consacrés au personnel et aux coûts non discrétionnaires des installations, ceci augmente le risque pour l'intégrité du programme. Le Musée, conjointement avec les autres musées nationaux et le gouvernement, évalue le financement nécessaire pour combler ce déficit structurel et couvrir les nouveaux coûts.

États financiers

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Exercice clos le 31 mars 2024

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction a établi les états financiers inclus dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public et elle répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. Les états financiers comprennent des montants qui sont nécessairement fondés sur les estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers.

Pour assumer sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers, la direction a établi et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments sont conçus dans le but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et aux règlements qui en découlent, à la *Loi sur les musées*, au règlement administratif du Musée et à l'instruction émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Le Conseil a établi un comité de vérification et de surveillance du risque conformément à l'article 148 de la LGFP. Les membres de la direction ne siègent pas au Comité de vérification et de surveillance du risque. Cependant, le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne du Musée et l'auditeur externe indépendant pour voir comment ces parties s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de surveillance du risque a examiné les états financiers avec l'auditeur externe. Sur la recommandation du Comité de vérification et de surveillance du risque, le Conseil d'administration a approuvé les états financiers inclus dans le présent rapport.

L'auditeur externe du Musée, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers et fait rapport de son audit au ministre du Patrimoine canadien, responsable devant le Parlement du Musée canadien de l'immigration du Quai 21.

La chef de la direction,

La chef de la direction financière,

Kendall J. Blunden, CPA, CA

Marie Chapman Le 19 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, le règlement administratif du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Heather McManaman, CPA, CA Directrice principale

Umemanana

Halifax, Canada Le 19 juin 2024

État de la situation financière

(en milliers de dollars)	31 mars 2024	31 mars 2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	8 103	6 671
Créances (note 4)	201	213
Stocks	119	119
Charges payées d'avance	253	159
Total de l'actif à court terme	8 676	7 162
Trésorerie et placements du fonds de dotation (note 10 a)	10 955	9 778
Immobilisations (note 5)	5 101	6 294
Collections (note 6)	1	1
Total de l'actif	24 733	23 235
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	541	623
Produits reportés (note 8)	264	221
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	5 101	6 294
Actif net		
Non affecté	8 136	6 572
Grevé d'une affectation interne (note 11)	352	352
Gains de réévaluation cumulés `	1 252	183
Fonds de dotation (note 10 b)	9 087	8 990
Total de l'actif net	18 827	16 097
Total du passif et actif net	24 733	23 235

Obligations contractuelles (note 13)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

La presidente,	Le vice-president,
Chrice Verreaut	Vivesul
Cynthia Price Verreault	Vivek Sood

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024

2024 1 979	2023
1 979	
1 979	
1 37 3	1 948
69	78
868	360
370	203
3 286	2 589
4 942	4 569
4 134	4 102
1 420	1 337
2 411	2 355
12 907	12 363
(9 621)	(9 774)
11 185	10 110
91	(185)
1 655	151
	69 868 370 3 286 4 942 4 134 1 420 2 411 12 907 (9 621)

État des gains et pertes de réévaluation Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	2024	2023
Gains de réévaluation mulés à l'ouverture de l'exercice	183	320
Pertes réalisés sur les lacements du fonds de dotatio reclassés dans les résultats Gains (pertes) non réaisés sur les placements	93	339
du fonds de dotatio	976	(476)
Gains de réévaluation mulés à la clôture de l'exercice	1 252	183

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Gains (pertes) de réévaluation cumulés	Fonds de dotation	2024	2023
Actif net à l'ouverture de l'exercice	6 572	352	183	8 990	16 097	15 876
Résultat d'exploitation net	1 655	_	_	_	1 655	151
Virement à (de) (note 11)	(91)	_	_	91	_	_
Gains (pertes) de réévaluation	_	_	1 069	_	1 069	(137)
Dotations reçues (note 10 b)	_	_	_	6	6	207
Actif net à la clôture de l'exercice	8 136	352	1 252	9 087	18 827	16 097

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Crédits reçus	9 999	8 918
Encaissements de clients et donateurs	3 003	2 352
Décaissements aux fournisseurs	(5 303)	(5 005)
Paiements liés aux salaires et avantages	(6 535)	(6 527)
Intérêts reçus	360	201
Total des activités de fonctionnement	1 524	(61)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(52)	(170)
Total des activités d'investissement en immobilisations	(52)	(170)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements du fonds de dotation	(1 321)	$(3\ 380)$
Cession de placements du fonds de dotation	1 213	3 366
Total des activités d'investissement	(108)	(14)
Activités de financement		
Crédits reçus pour l'acquisition d'immobilisations	62	39
Dotations reçues	6	207
Total des activités de financement	68	246
Augmentation de la trésorerie	1 432	1
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 671	6 670
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 103	6 671

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

1. Pouvoir, objectifs et activités

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (le « Musée ») a été constitué le 25 novembre 2010 en vertu de la *Loi sur les musées*. Le transfert et la cession des actifs, des ententes et des documents de la Société du Quai 21 et de la Fondation du Quai 21 ont été effectués le 3 février 2011. Le Musée est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujetti aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le mandat du Musée est d'explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie canadiens.

Les activités du Musée sont divisées en trois responsabilités essentielles, ainsi que les services internes, pour soutenir le résultat stratégique global découlant de son mandat. Voici ces responsabilités :

- a) Expérience du visiteur et création de liens : Les Canadiens et Canadiennes ont accès et sont mobilisés afin de bâtir du contenu et des programmes muséaux qui reflètent la diversité des expériences et des contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne.
- b) Installations : Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.
- c) Activités commerciales et de collecte de fonds : Les activités commerciales et de collecte de fonds du Musée assurent un soutien financier essentiel.
- d) Services internes : Des pratiques de gouvernance saines sont en place et les ressources sont gérées efficacement de façon à appuyer la réalisation du mandat du Musée

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

1. Pouvoir, objectifs et activités (suite)

Frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, de même que d'autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour a) aligner ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et b) présenter la mise en œuvre de cette instruction dans le prochain plan d'entreprise du Musée.

En juin 2016, le Musée a aligné ses politiques et ses pratiques avec les instruments du Conseil du Trésor et, depuis, il satisfait aux exigences de la directive.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le Musée comptabilise les apports selon la méthode du report pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

i) Crédits

Le gouvernement du Canada verse des fonds au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont considérés comme des apports afférents aux immobilisations et reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations correspondantes acquises.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

i) Crédits (suite)

Les crédits qui sont affectés à des charges déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les crédits qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice pour lequel le crédit est approuvé.

ii) Dons

Les dons comprennent les apports reçus d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, tels des particuliers, des fondations et des sociétés.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus.

Les produits et les charges de contrepartie pour les biens et services donnés en nature sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la réception.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les dotations sont assujetties à des restrictions d'origine externe qui précisent que le capital du fonds de dotation doit être conservé en permanence. Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net de l'exercice au cours duquel elles sont reçues selon la méthode du report pour les apports.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

ii) Dons (suite)

Les produits financiers gagnés sur les placements du fonds de dotation général ne sont pas affectés et le Musée les comptabilise en produits dans l'exercice où ils sont gagnés. Les produits financiers gagnés peuvent, par la suite, être grevés d'une affectation interne par le Musée, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration, pour être dépensés à une date ultérieure ou réinvestis pour préserver le capital. Les produits financiers gagnés sur le fonds de dotation pour l'éducation sont affectés, et peuvent être reportés et comptabilisés en produits lorsque les services sont rendus.

iii) Produits d'exploitation

Les produits provenant des activités du Musée comprennent la vente de billets d'entrée générale, la location de salles avec un pourcentage des ventes de restauration, les ventes de la boutique, les ventes du Centre d'histoire familiale, les événements spéciaux et la programmation, y compris les expositions itinérantes. Ils consistent en une obligation de performance qui est satisfaite à un moment donné. Ces revenus sont comptabilisés au moment où les biens ou services sont livrés au client.

Les fonds provenant des activités du Musée et qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens ou de services sont reportés et comptabilisés en produits lorsque les biens sont livrés ou les services sont rendus.

iv) Apports afférents aux immobilisations

Les apports afférents aux immobilisations représentent des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat et sur les mêmes périodes que les immobilisations acquises.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

v) Services des bénévoles

Les bénévoles offrent leur temps pour aider le Musée dans ses activités. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous la forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

vi) Apport de biens

Les apports de biens reçus dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

c) Collections

Le Musée réunit des collections d'anecdotes, d'artéfacts, d'histoires orales et d'images qui sont liées à son mandat d'explorer le thème de l'immigration au Canada. Ces collections sont élaborées par divers domaines de recherche au sein du Musée.

Les collections du Musée sont comptabilisées à une valeur symbolique de 1 \$ dans l'état de la situation financière en raison des difficultés pratiques de leur attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour les collections du Musée sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets donnés au Musée pour ses collections ne sont pas comptabilisés.

d) Stocks

Les stocks, qui consistent de marchandises de revente pour la boutique, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les travaux en cours pour les projets d'immobilisations sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. L'amortissement commence lorsque les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue et virés aux améliorations locatives et aux expositions principales.

Le coût moins la valeur de récupération estimative des immobilisations est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux suivants :

Catégories d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Expositions principales	10 ans
Base de données sur l'immigration et les navires	5 ans
Matériel	5 ans

f) Avantages sociaux futurs

Tous les salariés admissibles du Musée participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi, dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Autant les salariés que le Musée doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la loi en vigueur, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations à l'égard des services passés ou de combler les déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel les salariés rendent les services et représentent l'obligation totale du Musée au titre des prestations de retraite.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les montants réels pourraient différer de ceux présentés. Les durées de vie utile des immobilisations et la juste valeur des placements du fonds de dotation représentent les éléments les plus importants pour lesquels la direction a recours à des estimations. Ces estimations sont examinées annuellement et tout rajustement requis est comptabilisé dans les états financiers de l'exercice au cours duquel il est connu.

h) Conversion des devises

Les opérations conclues en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations.

Les actifs et passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation est repris dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers

Le Musée a classé tous les actifs et passifs financiers dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur ou dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût. Le Musée soumet les instruments financiers à un test de dépréciation annuel afin de déterminer s'il existe des éléments probants objectifs de moins-value. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation net de l'exercice où elles surviennent.

i) Trésorerie

La trésorerie est composée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

ii) Placements

Les placements du fonds de dotation du Musée peuvent être constitués d'un portefeuille diversifié de trésorerie et de placements à court terme, d'instruments à taux fixe, de capitaux propres internationaux, ainsi que d'actifs de substitution par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Ces placements sont évalués à la juste valeur et les gains ou pertes non réalisés découlant des variations de valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et pertes réalisés sur les placements sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les évaluations à la juste valeur de ces placements sont décrites à la note 16 a).

iii) Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers du Musée comprennent les créances, ainsi que les créditeurs et charges à payer, et sont classés dans la catégorie des éléments évalués au coût. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) les opérations interentités sont enregistrées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouvrés;
- ii) les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

3. Adoption d'une nouvelle norme comptable

À partir du 1er avril 2023, le Musée a adopté la nouvelle norme comptable SP 3400 relative aux revenus. Cette nouvelle norme établit des principes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus. Particulièrement, elle différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (opérations avec contrepartie) de ceux issus des opérations sans obligations de prestation (opérations sans contrepartie). Il existe deux méthodes de comptabilisation des produits liés à des obligations de performance : à un moment donné ou sur une période de temps. Cette détermination est faite selon la date à laquelle l'obligation de performance est satisfaite.

La norme SP 3400 a été appliquée de manière prospective à ces états financiers et, comme le permettent les dispositions transitoires, les périodes antérieures n'ont pas été traitées de nouveau. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact financier significatif sur les états financiers du Musée.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

4. Créances

	2024	2023
Créances – ministères et organismes gouvernementaux	106	151
Créances – autre	95	62
Total des créances	201	213

Les montants à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux sont le résultat du cours normal des activités, sont à recevoir au net dans les 30 jours et ne portent pas intérêt.

5. Immobilisations

			Valeur
		Amortissement	comptable nette
Catégorie	Coût	cumulé	2024
Améliorations locatives	22 418	18 500	3 918
Expositions principales	6 293	5 175	1 118
Base de données sur	46	46	_
l'immigration et les navires			
Matériel	982	917	65
Total	29 739	24 638	5 101

			Valeur
		Amortissement	comptable nette
Catégorie	Coût	cumulé	2023
Améliorations locatives	22 395	17 899	4 496
Expositions principales	6 271	4 547	1 724
Base de données sur			
l'immigration et les navires	46	46	_
Matériel	965	891	74
Total	29 677	23 383	6 294

En 2024 et 2023, aucune immobilisation n'a été radiée.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

6. Collections

Les collections du Musée sont présentées à une valeur symbolique de 1 \$ dans l'état de la situation financière en raison des difficultés pratiques de leur attribuer une valeur significative.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, le Musée n'a engagé aucune charge pour l'acquisition d'objets pour ses collections et n'a tiré aucun produit de la vente d'objets de collection.

7. Créditeurs et charges à payer

	2024	2023
Créditeurs et charges à payer – ministères et organismes		
gouvernementaux	80	16
Créditeurs et charges à payer – autre	461	607
Total des créditeurs et charges à payer	541	623

Les montants dus aux ministères et organismes gouvernementaux sont le résultat du cours normal des activités, sont payables à vue et ne portent pas intérêt.

8. Produits reportés

Les produits reportés que le Musée a comptabilisés au 31 mars sont comme suit :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	221	201
Fonds reçus au cours de l'exercice	1 039	838
Fonds comptabilisés en produits au cours de l'exercice	(996)	(818)
Solde à la clôture de l'exercice	264	221

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations du solde des apports reportés au cours des exercices clos le 31 mars sont comme suit :

		Autres	
	Crédits	apports	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 802	492	6 294
Ajouter : Crédits pour l'acquisition			
d'immobilisations	62	_	62
Déduire : Amortissement des apports			
reportés afférents aux			
immobilisations	(1 186)	(69)	(1 255)
Solde à la clôture de l'exercice	4 678	423	5 101
		Autres	
	Crédits	apports	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 955	570	7 525
Ajouter : Crédits pour l'acquisition			
d'immobilisations	39	_	39
Déduire : Amortissement des apports			
reportés afférents aux			
immobilisations	(1 192)	(78)	(1 270)
Solde à la clôture de l'exercice	5 802	492	6 294

La partie inutilisée des apports reportés afférents aux immobilisations était nulle au 31 mars 2024 (2023 – nulle). Les autres apports ont été reçus d'un apparenté, soit l'Administration portuaire d'Halifax, pour des améliorations locatives selon le contrat de location des installations au Quai 21.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

10. Fonds de dotation

a) Trésorerie et placements du fonds de dotation

La trésorerie et les placements du fonds de dotation sont constitués des éléments suivants :

		2024		2023
		Juste		Juste
	Coût	valeur	Coût	valeur
Trésorerie et placements à court terme	84	84	23	23
Placements				
Instruments à taux fixe	3 476	3 320	3 516	3 350
Capitaux propres internationaux	4 586	5 848	4 565	4 879
Actifs de substitution	1 557	1 703	1 491	1 526
Placements totaux	9 619	10 871	9 572	9 755
Total de la trésorerie et placements du				
fonds de dotation	9 703	10 955	9 595	9 778

Voici un rapprochement au 31 mars de la trésorerie et des placements du fonds de dotation et de l'actif net du fonds de dotation :

	2024	2023
Actif net du fonds de dotation	9 087	8 990
Comptabilisation des produits financiers nets cumulés		
du fonds de dotation des exercices antérieurs	610	795
Comptabilisation des produits financiers nets (perte		
nette) du fonds de dotation de l'exercice considéré	91	(185)
Préservation du capital de l'exercice considéré	(91)	-
Report des produits financiers nets (perte nette) du		
fonds de dotation de l'exercice considéré	6	(5)
Gains de réévaluation cumulés	1 252	183
Trésorerie et placements du fonds de dotation (à la		
juste valeur)	10 955	9 778

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

10. Fonds de dotation (suite)

b) Actif net du fonds de dotation

Au cours de l'exercice, le Musée a reçu des dotations s'élevant à 6 \$ (2023 – 207 \$). De plus, 91 \$ a été comptabilisé comme une augmentation directe du fonds de dotation pour la préservation du capital (2023 – aucun). Au 31 mars, l'actif net du fonds de dotation comprenait les dotations cumulatives suivantes :

	2024	2023
Dotations reçues de la Fondation du Quai 21	4 874	4 874
Autres dotations reçues	2 843	2 837
Préservation du capital	1 370	1 279
Actif net du fonds de dotation à la clôture de l'exercice	9 087	8 990

11. Actif net grevé d'une affection interne et préservation du capital du fonds de dotation

Avec l'approbation du Conseil d'administration, le Musée peut grever d'une affectation les produits financiers nets non dépensés des placements du fonds de dotation comme réserve à dépenser à une date ultérieure ou utiliser les produits nets pour la préservation du capital du fonds de dotation. En 2024 et 2023, il n'y a pas eu de changement de l'actif net grevé d'une affectation interne de 352 \$ (2023 – 352 \$). En 2024, 91 \$ ont été utilisés pour la préservation du capital du fonds de dotation (2023 – aucun). Le montant de préservation est reflété dans l'état de l'évolution de l'actif net comme un virement de l'actif net non affecté à l'actif net du fonds de dotation.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

12. Crédits

Pour réaliser son mandat, le Musée dépend du financement public, qui comprend les éléments suivants :

	2024	2023
Crédits parlementaires accordés		
Budget principal des dépenses	8 112	8 112
Budget supplémentaire des dépenses	1 949	845
Total des crédits parlementaires	10 061	8 957
Crédits utilisés pour l'achat d'immobilisations amortissables	(62)	(39)
Crédits reçus pour le fonctionnement de l'exercice	9 999	8 918
Amortissement des apports reportés afférents aux		
immobilisations	1 186	1 192
Crédits comptabilisés en résultat	11 185	10 110

En 2024, le Musée a reçu 975 \$ dans le budget 2023 pour l'exploitation et l'entretien des installations et 974 \$ de financement pour les rajustements de rémunération. En 2023, le Musée a reçu des fonds de secours de 845 \$ dans le budget 2022 pour faire face aux pressions financières causées par la pandémie de la COVID-19.

13. Obligations contractuelles

Le Musée a des obligations contractuelles avec l'Administration portuaire d'Halifax, un apparenté, pour la location des installations au Quai 21 jusqu'en février 2051. Le Musée a également conclu des accords de service pour la conservation numérique, les services médiatiques et la maintenance de bases de données.

Au 31 mars 2024, les obligations contractuelles estimatives sont comme suit :

, 3	Apparenté	Autre	Total
2025	1 611	451	2 062
2026	1 659	285	1 944
2027	1 694	39	1 733
2028	1 694	24	1 718
2029	1 694	24	1 718
2030 à 2051	41 812	_	41 812
Total des obligations estimatives	50 164	823	50 987

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

14. Avantages sociaux futurs

Tous les salariés admissibles du Musée participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi, dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Autant les salariés que le Musée doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations que l'employeur doit verser suivant un multiple des cotisations requises des salariés. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date d'entrée en service de l'employé. Pour les employés ayant une date d'entrée en service antérieure au 1er janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,02 fois la cotisation de l'employé (2023 – 1,02) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation de l'employé (2023 – 1,00) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée doit cotiser à raison de 4,63 fois la cotisation de l'employé (2023 – 5,29). Les cotisations totales de l'employeur de 502 \$ (2023 – 490 \$) ont été passées en charges dans l'exercice considéré.

La loi oblige le gouvernement du Canada à verser les prestations au titre du Régime. Les prestations de retraite sont généralement acquises pour une période maximale de 35 ans à un taux annuel de deux pour cent multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et sont indexées au taux d'inflation.

15. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié, sur le plan de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent aussi les principaux dirigeants possédant le pouvoir et la capacité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Musée. Cela inclut l'équipe de la haute direction, tous les membres du Conseil d'administration et leurs proches parents.

Le Musée conclut des opérations avec des apparentés dans le cours normal de ses activités selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les individus et entreprises. En plus des opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les présents états financiers, le Musée a engagé des charges s'élevant à 1 946 \$ (2023 – 1 898 \$) composées de charges locatives et frais connexes et du paiement en remplacement d'impôts qui ont été versés à l'Administration portuaire d'Halifax et qui sont inclus dans le poste « Installations ».

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

16. Instruments financiers

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs est fonction des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier selon que les données sur lesquelles reposent ces techniques sont observables ou non observables :

- Niveau 1 Les instruments financiers sont considérés de niveau 1 peuvent être évalués selon les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- ii) Niveau 2 Les instruments financiers sont considérés de niveau 2 sont évalués au moyen des cours du marché pour des actifs et des passifs semblables, des cours sur des marchés qui ne sont pas actifs ou de modèles reposant sur des données observables.
- iii) Niveau 3 Les instruments financiers sont considérés de niveau 3 sont évalués au moyen de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques semblables et au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle n'est pas observable.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

16. Instruments financiers (suite)

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Voici la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des actifs financiers du fonds de dotation au 31 mars :

	Niveau	Niveau	Niveau	
Actifs financiers du fonds de dotation	1	2	3	2024
Trésorerie et placements à court terme	84	_	_	84
Placements – Instruments à taux fixe	1 801	1 519	_	3 320
Placements – Capitaux propres				
internationaux	_	5 848	_	5 848
Placements – Actifs de substitution	_	1 703	_	1 703
Total des actifs financiers du fonds de				
dotation	1 885	9 070	_	10 955
	Niveau	Niveau	Niveau	
Actifs financiers du fonds de dotation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2023
Actifs financiers du fonds de dotation Trésorerie et placements à court terme				2023
	1			
Trésorerie et placements à court terme	23	2		23
Trésorerie et placements à court terme Placements – Instruments à taux fixe	23	2 - 1 530		23 3 350
Trésorerie et placements à court terme Placements – Instruments à taux fixe Placements – Capitaux propres	23	2 - 1 530		23 3 350
Trésorerie et placements à court terme Placements – Instruments à taux fixe Placements – Capitaux propres internationaux	23	2 - 1 530 4 879		23 3 350 4 879

La trésorerie et les placements à court terme ont une durée jusqu'à l'échéance d'au plus trois mois et sont remboursables sur demande sans préavis ni pénalité. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût plus les intérêts courus.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

16. Instruments financiers (suite)

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Certains instruments à taux fixe, notamment les obligations d'État et de sociétés, sont détenus directement afin de réduire les coûts de transaction. La juste valeur des placements de portefeuille à taux fixe est mesurée en utilisant la moyenne des cours acheteur et vendeur.

Les placements en capitaux propres et en actifs de substitution sont détenus par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Les capitaux propres internationaux englobent seulement des titres de participation à long terme qui se négocient sur une série de bourses mondiales. La juste valeur des titres qui sont activement négociés est évaluée au cours de clôture de la bourse reconnue sur laquelle les titres sont cotés ou principalement négociés. Les placements pour lesquels des cotations fiables ne sont pas facilement disponibles, ou pour lesquels il n'existe pas de cours de clôture, sont classés comme Niveau 2.

Les actifs de substitution offrent traditionnellement une volatilité globale et une corrélation plus faibles avec les indices boursiers traditionnels. Leur objectif est de générer des rendements positifs indépendamment des conditions du marché. Le portefeuille d'actifs de substitution comprend une exposition aux banques canadiennes, aux capitaux propres canadiens versant des dividendes et aux capitaux propres européens versant des dividendes, avec l'atténuation du risque de baisse grâce à des options d'achat couvertes. Les placements en actifs de substitution sont classés comme Niveau 2.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

b) Gestion des risques

Le Musée fait face à un éventail de risques financiers en raison de ses activités, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix).

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

Conformément à la politique de placement du Musée approuvée par le Conseil d'administration, le capital du fonds de dotation est protégé à perpétuité et le Musée ne peut puiser dans les produits du fonds de dotation que pour financer la programmation éducative et publique, le rayonnement national, les expositions itinérantes, l'élaboration des expositions et d'autres priorités similaires du Musée. L'objectif général de placement est de fournir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins annuels des dépenses prévues, autorisées par les produits du fonds de dotation, tout en assurant une croissance adéquate pour maintenir le pouvoir d'achat du capital du fonds de dotation.

Le Conseil d'administration et la direction s'engagent à gérer avec prudence les ressources du fonds de dotation, d'une manière cohérente avec l'exercice précédent. Afin de gérer les risques, le Musée fait appel aux services d'un conseiller en placements et investit dans un portefeuille diversifié. Les objectifs sont d'investir dans des instruments financiers de haute qualité avec des contreparties solvables en limitant le montant qui peut être investi dans une même contrepartie et en utilisant d'autres limites définies dans la politique de placement du Musée. La politique de placement actuelle, approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2022, prévoit des fourchettes autorisées de 0 à 10 % de trésorerie et de placements à court terme, de 20 à 60 % d'instruments à taux fixe, de 30 à 65 % de capitaux propres internationaux et de 0 à 40 % d'actifs de substitution.

Le Musée a déterminé et évalué comme suit son exposition aux risques financiers :

(1) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle principalement de la trésorerie, de la trésorerie et des placements du fonds de dotation et des créances. Le Musée minimise son risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières réputées et de grande qualité et en investissant dans des instruments financiers de grande qualité selon les limites fixées dans la politique de placement du Musée. Le Musée a déterminé que son risque de crédit n'est pas significatif.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

16. Instruments financiers (suite)

- b) Gestion des risques (suite)
 - (1) Risque de crédit (suite)
 - i) Trésorerie et placements du fonds de dotation

Selon la politique de placement du Musée à l'égard du fonds de dotation, les placements doivent être détenus dans un portefeuille diversifié de trésorerie et de placements à court terme, d'instruments à taux fixe, de capitaux propres internationaux, ainsi que d'actifs de substitution par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Les placements en instruments à taux fixe, en capitaux propres internationaux et en actifs de substitution font en sorte que le Musée s'expose indirectement au risque de crédit lié aux placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés au niveau du gestionnaire de placements.

ii) Créances

Le Musée est exposé au risque de crédit de la part des clients pour un montant de 201 \$ (2023 – 213 \$) provenant du cours normal des activités. Les créances sont comptabilisées au net de la provision pour créances douteuses applicable, qui est établie en fonction du risque de crédit déterminé lié à des comptes particuliers et d'autres renseignements pertinents. La concentration du risque de crédit est limitée pour les créances, vu la faible valeur des opérations avec des parties autres que des ministères.

Au 31 mars 2024, aucun montant en créance était en arriéré (plus de 30 jours) (2023 – 2 \$), dont 6 \$ (2023 – aucun) one été provisionné par une provision pour créances douteuses. Le Musée n'a pas classé d'autres créances comme douteuses parce qu'elles sont généralement auprès de clients gouvernementaux, qui présentent un faible risque de non-perception.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(2) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que des variations des prix du marché, tels que les cours du change, les taux d'intérêt et les autres risques de prix, aient une influence sur le résultat d'exploitation net du Musée ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient.

i) Risque de change

Les placements du fonds de dotation comprennent 4 781 \$ (2023 – 3 836 \$) en placements sous-jacents dans des instruments à taux fixe, des capitaux propres internationaux et des catégories d'actifs de substitution qui comportent un risque de change non couvert. Les fonds libellés en dollars canadiens comportant un risque de change font l'objet en général d'opérations de change à terme ou de contrats semblables en vue de protéger les fonds contre des fluctuations de prix importantes causées par les variations des taux de change. Le risque de change a été déterminé comme étant modéré parce que les placements en question constituent 44 % du portefeuille au 31 mars 2024 (2023 – 39 %).

Aux 31 mars 2024 et 2023, le Musée n'avait aucun passif libellé en devises qui aurait pu l'exposer à des variations des taux de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt pour les flux de trésorerie. Le solde de trésorerie et les placements du fonds de dotation du Musée, qui sont constitués de trésorerie et placements à court terme et de fonds à taux fixe, rapportent des intérêts à taux fixe ou leur valeur est tributaire des taux d'intérêt.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

16. Instruments financiers (suite)

- b) Gestion des risques (suite)
 - (2) Risque de marché (suite)
 - ii) Risque de taux d'intérêt (suite)

Le Musée gère son risque de taux d'intérêt en conservant une combinaison de placements en instruments à taux fixe qui satisfont aux critères de placement énoncés dans la politique de placement. Le conseiller en placements surveille les expositions au risque de taux d'intérêt selon la politique de placement.

La sensibilité du solde de la trésorerie à une diminution de 1,0 % du taux d'intérêt serait une réduction de 72 \$ du produit d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (2023 - 67 \$).

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix survient lorsque la juste valeur des fonds en titres de capitaux propres fluctue à la suite de la baisse d'un indice boursier ou d'autres variables de risque. Les placements du fonds de dotation comprennent 5 848 \$ de fonds composés de placements sous-jacents dans des titres de capitaux propres (2023 – 4 879 \$). En outre, on retrouve 1 703 \$ d'actifs de substitution qui ont une corrélation avec les indices boursiers au Canada et en Europe (2023 – 1 526 \$).

La sensibilité des placements du fonds de dotation est calculée en fonction d'une diminution de 5 % des cours du marché. Au 31 mars 2024, si les cours du marché avaient baissé de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la diminution des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice aurait été de 378 \$ en raison de la baisse de la juste valeur des actifs financiers (2023 – 320 \$). En pourcentage du portefeuille du fonds de dotation total, ces pertes représenteraient une baisse de 3,4 % (2023 – 3,3 %).

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024 *(en milliers de dollars)*

16. Instruments financiers (suite)

- b) Gestion des risques (suite)
 - (3) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers en temps voulu. Le Musée a déterminé que le risque n'est pas important.

Au 31 mars 2024, l'ensemble des créditeurs et charges à payer du Musée était exigible dans un délai de trois mois.

Exercice clos le 31 mars 2024

Tableau 1 - Produits d'exploitation

(en milliers de dollars)	2024	2023
Location de salles	647	521
Vente de billets pour les expositions	578	687
Événements spéciaux	303	294
Boutique	280	294
Programmation	98	76
Centre d'histoire familiale	73	76
Total des produits d'exploitation	1 979	1 948

Tableau 2 - Charges

(en milliers de dollars)	2024	2023
Frais liés au personnel	6 657	6 318
Loyer et frais connexes	1 705	1 703
Amortissement des immobilisations	1 255	1 270
Fournitures et services de fonctionnement	503	418
Marketing, promotion et reconnaissance	399	363
Exposition et programmation	383	273
Réparations, entretien et exploitation de l'édifice	378	330
Services publics	353	390
Coût des marchandises vendues	291	296
Services professionnels et spéciaux	284	361
Fournitures de bureau et administration	241	284
Paiement en remplacement d'impôts	241	195
Frais de déplacements et d'accueil*	217	162
Total des charges	12 907	12 363

 $^{^{*}}$ Le montant des frais de déplacement et d'accueil comprend 7 $^{$}$ de frais d'accueil sous forme de dons en nature (2023 - 6 $^{$}$). Des produits de contrepartie pour le même montant ont été comptabilisés dans les dons.